

Le 13 janvier 2003

Monsieur Marc-A. Gagnon  
Vice-président à la clientèle  
La Financière  
5825, rue Saint-Georges  
Lévis (Québec) G6V 4L2

**Objet : Dépôt d'un document**

Monsieur,

Suite à notre réponse du 20 décembre 2002 à Madame Louise Boucher du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, cette dernière nous écrivait à nouveau le 8 janvier dernier (copie ci-jointe) nous demandant de lui transmettre « dans les meilleurs délais, le nom et coordonnées des entreprises visées par la strate 100001 et plus pour les années 1997-1998 à 2001-2002 ».

De plus, ces informations nous étant demandées « uniquement dans le but de nous permettre de rejoindre les entreprises concernées, les noms de celles-ci seront traités de façon confidentielle par la Commission ».

La FPPQ n'étant pas responsable de la compilation et de la répartition des données des producteurs par strates, veuillez transmettre au BAPE les informations requises.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Clément Pouliot  
Président

RF/cd

p.j.

c.c. Madame Louise Boucher, BAPE

PAR TÉLÉCOPIEUR

Québec, le 8 janvier 2003

Monsieur Clément Pouliot  
Président  
Fédération des producteurs de porcs du Québec  
555, boulevard Roland-Thérien, 5<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

**Objet : Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec – Dépôt d'un document**

---

Monsieur le Président,

La Commission a bien reçu votre lettre du 20 décembre 2002 dans laquelle vous lui faite part de l'objection de la Fédération des producteurs de porcs du Québec à ce que le tableau concernant la répartition des entreprises du secteur porcin bénéficiant du *Programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles* et distinguant les volumes de production situés entre 50 001 et 100 000 porcs de ceux situés au-delà de 100 000 porcs soit rendu public intégralement.

Vous alléguiez notamment dans cette lettre que la publication de cette information causerait préjudice au petit nombre d'entreprises concernées qui verraient publier une indication de leurs chiffres d'affaires.

La Commission considère que votre allégation ne démontre pas le préjudice réel que pourraient subir ces entreprises du fait de rendre public le document en question. La Commission désire donc s'adresser directement aux entreprises intéressées afin de leur donner l'occasion de faire valoir leurs prétentions.

Pour ce faire, la Commission apprécierait que vous lui transmettiez, dans les meilleurs délais, le nom et les coordonnées des entreprises visées par la strate « 100 001 porcs et plus » pour les années 1997-1998 à 2001-2002.

...2

Monsieur Clément Pouliot

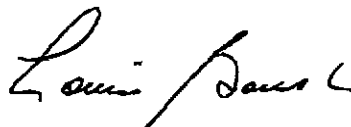
- 2 -

8 janvier 2003

Ces informations vous étant demandées uniquement dans le but de nous permettre de rejoindre les entreprises concernées, les noms de celles-ci seront traités de façon confidentielle par la Commission.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la Commission,



Louise Boucher